

## Une initiative écologique innovante pour le cimetière de Souché

La ville de Niort a été la première à lancer en France, en 2014, un cimetière qui renouvelle les codes habituellement attachés à ce lieu de recueillement, en le fondant sur une initiative préservant l'environnement. Le principe : « créer un environnement différent, où les défunts seront rendus à la terre, naturellement », selon Dominique Bodin, le conservateur des douze cimetières de Niort, et ce, quelle que soit leur religion, qu'ils n'en aient pas, qu'ils veuillent être inhumés ou incinérés.

Cette création traduit la volonté de la mairie de Niort de réduire au maximum l'empreinte écologique du cimetière. Selon un document proposé par la région Poitou-Charentes, l'objectif est de « protéger la biodiversité, la qualité de l'eau et des sols et lutter contre le réchauffement climatique ».

Pour ce faire, trois grandes règles : tout d'abord, aucun pesticide n'est employé, anticipant par là même l'échéance de 2020, année qui verra les pesticides être interdits dans les lieux publics, conservant ainsi la terre apte à absorber la matière organique des corps. Ensuite, les pierres tombales, présentées par le document de la région comme « venant des quatre coins de la planète et fabriquées en série », sont remplacées par des pupitres de 30 centimètres en pierre calcaire locale. Enfin, les candidats au repos dans le cimetière de Souché doivent adhérer à la Charte d'engagement élaborée par la mairie de Niort, qui prévoit que les soins au défunt seront « limités à la présentation du corps en ayant recours à la thanatopraxie uniquement en cas d'absolue nécessité et en utilisant des produits biodégradables ». Pour les vêtements du défunt les matières naturelles (coton, lin, chanvre...) sont privilégiées. De même, les cercueils, inhumés à même la terre, sans caveau, sont en bois non traité issu d'une forêt française ou en carton, et les accessoires, cuvette, housse et garniture sont en matériaux biodégradables, tandis que les poignées sont en bois. Les urnes cinéraires, en matière biodégradable, sont également inhumées au pied d'arbres, si la dispersion dans le jardin du souvenir n'est pas choisie. Les fleurs, couronnes et autres arrangements floraux, obligatoirement naturels, sont exposés jusqu'à leur flétrissement, et après un délai dû au tassement de la terre, les familles pourront planter un arbuste derrière le pupitre désignant l'emplacement du cercueil, lequel sera également engazonné.

Les concessions sont attribuées pour une durée limitée à 15 ou 30 ans renouvelables pour les concessions funéraires, et à 15 ans pour les cinéraires, selon des tarifs peu onéreux, comprenant également les funérailles : « entre 1 500 et 2 500 euros » contre une somme pouvant aller à 5 000 euros dans le privé.

Une initiative, qui, selon le maire de Niort, rencontre un effet très positif sur les Niortais et qui inspire d'autres collectivités. Le budget pour mettre en œuvre cette offre funéraire alternative nouvelle, qui n'a pas, dans le cas de Niort, vocation à remplacer les cimetières et sites cinéraires traditionnels, s'élève à un peu plus de 50 000 euros.

### Source :

- [« Un cimetière naturel à Souché, les cimetières d'hier à demain » – Site de la région Poitou-Charentes](#)